

AVL3 C Vexin Zone 109

Le problème des carrières

Petit historique. (Mai 2017)



Il existe à Gargenville et Juziers (78440), dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin **une cimenterie, implantée en 1921**, aujourd'hui propriété du groupe multinational Calcia Heidelbergcement.

La fabrication de ciment nécessite du calcaire, extrait dans le sol, cuit à très haute température dans des fours. La carrière de Guitrancourt qui alimente actuellement la cimenterie de Gargenville arrive prochainement à épuisement.

L'industriel a, depuis les années 1990, **un projet d'extension de cette carrière**. Ce projet a d'emblée suscité une opposition des élus et des riverains, organisés depuis 1995 en Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières (AVL3C). En 2000, l'Etat a délimité une zone

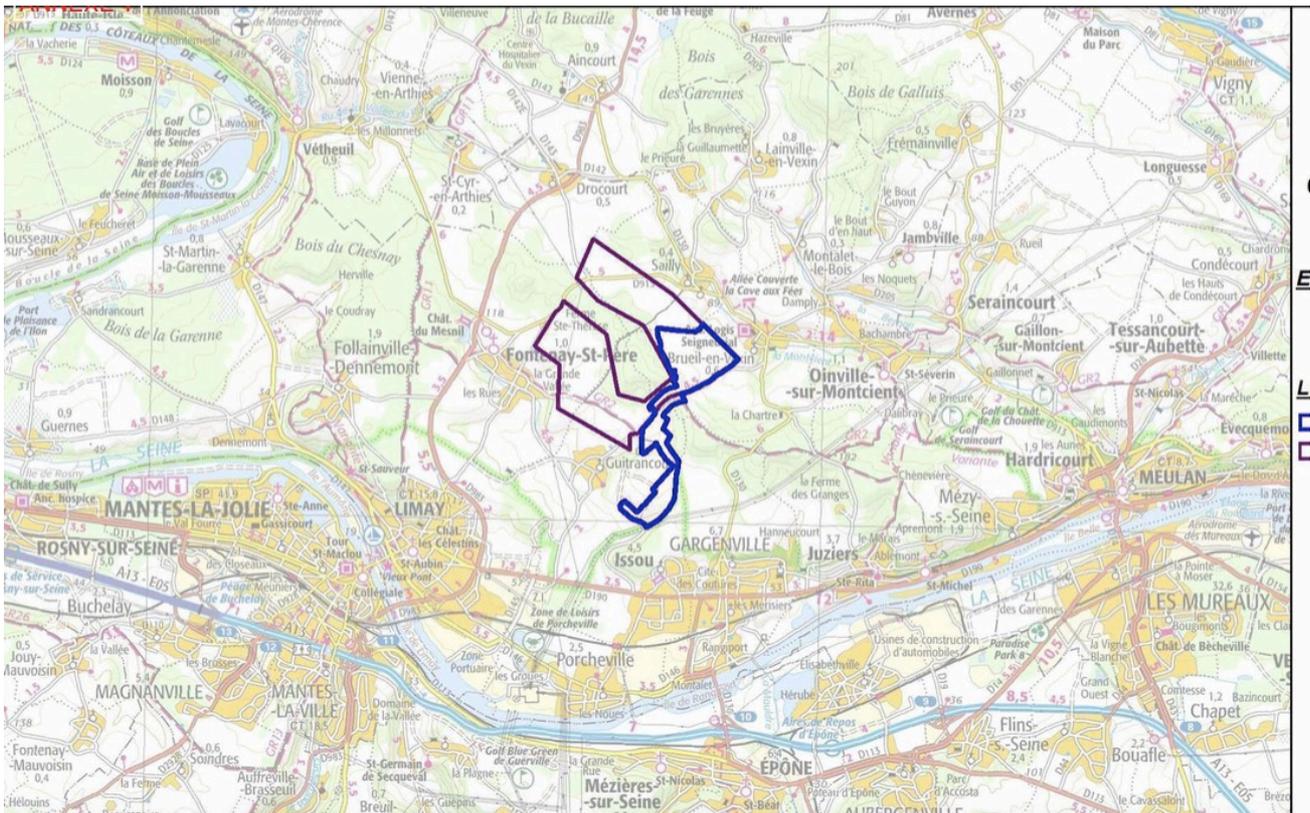
d'exploitation prioritaire, dite zone 109, **550 ha sur les communes de Guitrancourt, Brueil-en-Vexin, Sailly et Fontenay Saint-Père**, malgré une bataille juridique poussée de l'association et des maires concernés allant jusqu'au Conseil d'Etat. La commune de Guitrancourt a réussi en 2008 à faire déclarer d'utilité publique ses captages d'eau potable, écartant le risque d'extension sur une partie de son territoire.



Le projet est longtemps resté en suspens. En 2014, il réapparaît : Une première phase d'exploitation, pendant 30 ans, à Brueil-en-Vexin, **à moins de 500 m des habitations**, sur 80 ha. Il n'y a pas d'accès sauf à traverser **une zone boisée classée ZNIEFF**. Le préfet a donc pris un arrêté de projet d'intérêt général (PIG) afin de le rendre possible. L'AVL3C, les maires des communes concernées et le PNR ont porté deux recours au tribunal administratif, qui ont été rejetés en Avril 2017. Un appel est envisagé.

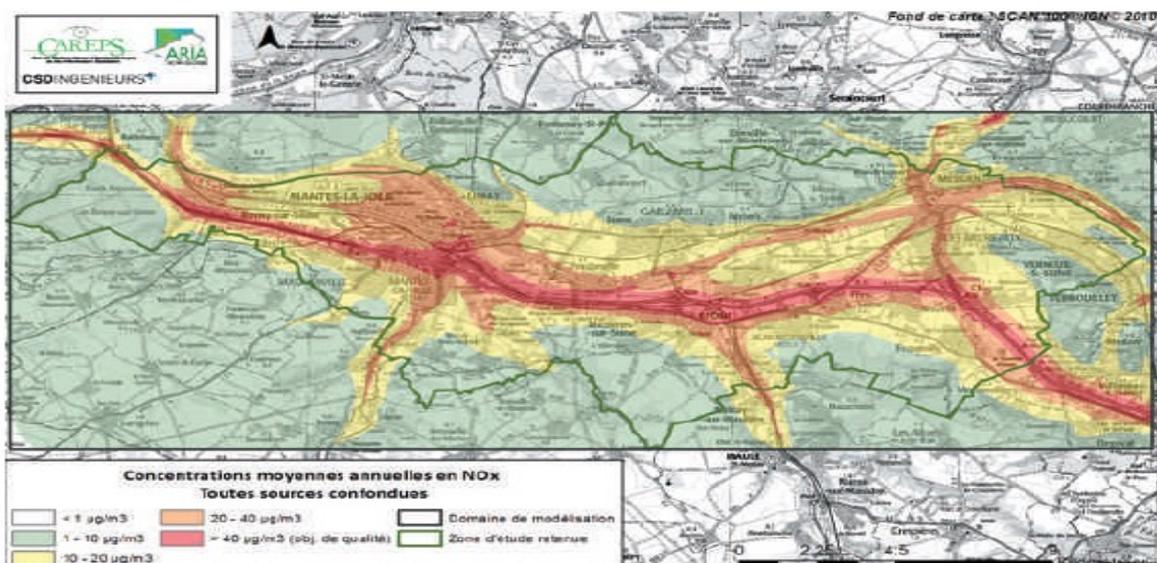
L'industriel pourrait déposer sa "**demande de permis d'exploiter**" **très prochainement**. Elle serait instruite par la DRIEE pendant un an avant décision.

Or les arguments contre ce projet sont nombreux : le **risque de pollution de l'eau potable** liée à la vallée de la Montcient, où des forages alimentent plus de 60 000 habitants ; la destruction de terres agricoles particulièrement fertiles, de paysages remarquables du PNR ; la pérennisation en pleine ville d'une industrie extrêmement néfaste pour



la qualité de l'air, alors que toute la vallée de Seine (dont Gargenville) est reconnue par la DRIEE comme une « zone sensible » pour la pollution aérienne, entraînant des mesures correctives contenues dans un « plan de protection de l'atmosphère » ; Le risque climatique lié aux émissions de 0.9 tonne de CO2 par tonne de ciment produite ; la destruction des emplois locaux en hausse, et plus seulement basés sur l'agriculture et le tourisme.

CARTE 7.3 - EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE RÉALISÉE POUR LES OXYDES D'AZOTE (CONCENTRATION ANNUELLE)



Pour justifier ce projet, l'industriel et l'Etat avancent deux arguments : la défense des emplois de la cimenterie et le risque d'un manque de ciment. La cimenterie emploie 103 salariés. Modernisée, elle en aurait une cinquantaine. **Une multinationale ne peut-elle proposer des reconversions ?** Le manque de ciment : L'industriel entretient délibérément la confusion entre besoin de granulats et de ciment, et agite faussement le spectre d'une pénurie de ciment pour le Grand Paris. Or, vu les risques pour la santé publique et le réchauffement climatique générés par sa production, il est grand temps d'envisager des usages plus parcimonieux du ciment, le développement d'autres matériaux, ainsi que le recyclage des déchets du bâtiment (plus de 30% des déchets).

Pour toutes ces raisons, **plus de trente élus de la vallée de la Montcient et de la vallée de la Seine** demandent l'arrêt définitif de ce projet dans une « motion pour la protection des ressources vitales et la qualité de vie des habitants de leurs communes ».

Soutenez l'AVL3C, demandez vous aussi l'arrêt de ce projet.

Toutes les informations développées sur avl3c.org



